

sur mer que sur terre ; il choisira et nommera pour les navires les capitaines, maîtres et pilotes qu'il jugera à propos : tout cela anéantit complètement la commission de capitaine général donnée à Cartier. Et, comme si ce n'était pas assez, le roi ajoute : " Et si par cydevant nous avyons baillé aucunes lettres ou pouoir à quelque personne contrarians à la teneur de sesdites (*sic*) lettres, icelles avons desaprésent comme pour lors revoquées et revoquons, cassons et adnullons par cesdites présentes, synon autant et pour le temps que notredit lieutenant les voudrait tollérer et endurer." (1)

Il me semble impossible de se méprendre sur le sens de ce passage. Ne faut-il pas voir, dans ce brusque changement, les conséquences de la chute de l'amiral Philippe de Chabot, qui venait d'être arrêté, et de l'influence, un instant triomphante, du connétable Anne de Montmorency ?

Troisième phase.—Lettres patentes du 7 février 1541, etc., etc. Les choses paraissent changées. L'enthousiasme de l'inexpérience, qui a dicté les lettres précédentes, a dû disparaître peu à peu devant les difficultés de la réalité : les nouveaux colons ne se présentant pas en nombre suffisant, on revient à la première idée de prendre les gens condamnés à la prison, et l'on colore ce projet du désir de " leur faire connaître le Créateur, luy en rendre grâce et amender leur vie." Le moment de s'embarquer approche : les munitions et l'argent manquent, les poudres et l'artillerie ne sont pas encore arrivées. Que faire ? On aura recours à Cartier, et on l'obligera à partir en avant avec les navires qui sont prêts à prendre la mer. Pour prévenir une résistance bien légitime ou la force des raisons qu'il peut opposer, on a fait parler le roi. C'est au moins ce qui ressort de cette phrase du troisième voyage, phrase qui montre à la fois la répugnance du capitaine justement froissé, et la pressante nécessité où l'on se trouvait : " Considérant que le dit capitaine avait reçu des lettres du Roy, par lesquelles il luy enjoignait expressément, " de partir et faire voile incessamment à la vue et recette d'icelle, à peine d'encourir son déplaisir et de lui en imputer tout le blâme." Cartier quitte Saint-Malo, après " avoir délibéré sur toutes ces choses " et avoir fait son testament à la hâte, p. 120, pièce n° 20. Dans la colonie de Charlesbourg-Royal, Cartier n'agit pas comme lieutenant de François Ier, et en vertu de la commission royale du 17 octobre 1540, mais simplement comme représentant la personne et l'autorité de Roberval, en vertu des pouvoirs que ce dernier lui a communiqués.

On trouve dans ces différents faits l'explication du peu d'enthousiasme que Cartier a montré pour une entreprise dont il connaissait d'ailleurs les difficultés, sinon l'impossibilité.

27. " Jehan François de la Rocque . . . Receus avons . . . . . Faict au fort de Fran-  
" cy-Roy, sur Francý-prime (2), ce neufviesme jour de septembre mil cinq cens quarante  
" deux." (3)

(A suivre.)

(1) HARRISSE, p. 250.

(2) Telle est l'orthographe du document original, quoique HARRISSE ait cru y lire *François roy* et *François-prince*. Me trouvant aux Archives nationales en 1874, j'ai fait copier cette pièce par un élève de l'École des chartes, M. Paul MEYER, qui s'est distingué depuis par des travaux d'une grande valeur ; M. MEYER a lu *Francý* et non *François*. J'ai comparé ensuite la copie avec l'original et voici les remarques que j'ai inscrites dans mes notes : " Il est impossible de lire *François*. Après ç vient une seule lettre qui est l'y des mots *roy* et " autres où y doit se trouver. ' *Sous François-prince* ' sont d'autres inexactitudes. Il faut " *Sur Francý-prime*. ' *Francý-roi* était le nom du fort, et *Francý-prime*, celui du fleuve, " qu'on ne désignait alors jusque-là que par l'expression très vague de *grande rivière du* " *Canada*. *Sur* est le terme consacré pour indiquer la position d'une ville ou d'une place " auprès d'une rivière." La lecture *France-roy* et *France-prince*, adoptée pour l'édition de Québec, n'offre aucun sens. C'est de son bienfaiteur, François Ier, que Roberval voulait rappeler le souvenir dans l'enthousiasme de sa reconnaissance, et il a eu le bon goût d'éviter l'apparence même d'une équivoque avec le nom vulgaire d'un François Roi quelconque. Voir note D.

(3) HARRISSE, *op. cit.*, p. 273.